



Congrès SNUipp-FSU 2010

Contribution de la Guyane

SMA : mettre fin à l'obligation de déclaration préalable

Dès l'annonce du projet de loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, le SNUipp a déclaré qu'il s'opposerait à ce dispositif qui, sous couvert d'instaurer un service minimum dans les écoles pendant les grèves, entend en fait remettre en cause le droit de grève des enseignants du premier degré.

Le SNUipp n'a cessé par la suite de dénoncer le SMA et de demander son abrogation.

Mais il faut maintenant aller plus loin car l'expérience montre que l'obligation de négociation préalable doublée de celle de déclaration préalable a des conséquences néfastes sur la mobilisation :

- impossibilité de réagir « à chaud » à une situation ponctuelle et/ou locale (ex : sanction injustifiée à l'encontre d'un enseignant, grève de soutien à un mouvement initié dans le second degré ou chez les administratifs, décision inacceptable de l'administration locale...)
- refus par principe de certains collègues de se soumettre à cette loi discriminatoire entraînant de fait une impossibilité de participer à tout mouvement de grève,
- crainte d'un certain nombre d'autres collègues de voir leur déclaration utilisée pour un retrait de salaire alors même qu'ils auraient décidé au dernier moment de ne pas participer à la grève,
- impossibilité de reconduire une grève à la suite d'une assemblée générale...

L'heure n'est plus à la négociation pour permettre les déclarations par voie électronique, à l'utilisation d'un modèle de déclaration rappelant son opposition au dispositif ou à tout autre aménagement de la loi qui ne ferait que la conforter. Elle est à la désobéissance à grande échelle pour mettre définitivement un terme à cette entrave inacceptable aux droits syndicaux.

C'est pourquoi le SNUipp doit envisager, après avoir recherché un accord intersyndical le plus large possible, une consigne de boycott de la déclaration préalable ou tout autre moyen de mettre en échec cette disposition avant qu'elle ne rentre définitivement dans les mœurs car les enseignants des écoles, dans leur immense majorité, la ressentent comme une injustice de plus à l'encontre du premier degré.